

## TRANSACTION – VENTE

### Pour un mandat NESTENN (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Forfait de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros du prix de vente.
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 5 % TTC sur la part excédant 100 001 euros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème du mandat NESTENN sont cumulatifs.

### Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Sur un bien dont le prix de vente est inférieur à 40 000 euros : un forfait de 4 000 euros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 40 000 euros et 119 999 euros : un forfait de 5 900 euros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 120 000 euros et 400 000 euros : 4.8 %TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est au-delà de 400 000 euros : 3.8 %TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### Honoraires à la charge du bailleur :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

Etat des lieux de sortie : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires à la charge du locataire :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

L'activité gestion est réalisée par la société ILES, TERRES & MERS.

- Honoraires : 7.20% TTC / mois
- Garantie Loyers Impayés : 2.30% TTC / mois

